

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 038-213801004-20240704-DEL\_20240704\_01-DE



**Séance du 4 juillet 2024**

L'an deux mil vingt quatre et le quatre juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger COHARD, Maire

Présents : Mmes et MM Roger COHARD, Valérie GUGLIELMO-VIRET, Philippe DALBON, Marie-Claude CERANA, Pierre BARUZZI, Stéphanie MENGOLLI, Karim DALIBEY, Amina GHAFIR, Jérôme LOOSDREGT, Véronique DUMINI, Florence FAIS, Audrey BUISSON, Christel METAY, Martine PUGLISI, Sébastien PLISSON, Thierry GALIFOT, Audrey MARRON

Ont donné procuration : M. Michel SALVI à Karim DALIBEY,  
M. Gérard MARTINEZ à Valérie GUGLIELMO-VIRET  
Mme Anne LAURENT à Audrey BUISSON

Secrétaire de séance : Mme Audrey MARRON

Nombre de conseillers municipaux en exercice	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation	Date d'affichage des délibérations
20	Vendredi 28 juin 2024	Vendredi 28 juin 2024	Jeudi 11 juillet 2024

**1- Participation au fonds d'aide d'urgence crée par la Département de l'Isère – Crues torrentielles du Vénéon**

Considérant que du 21 au 23 juin 2024, les violentes intempéries et les crues torrentielles qui s'en sont suivies ont provoqué de très lourds dégâts dans la vallée du Vénéon en Oisans. Cette crue inédite a dévasté en très grande partie le hameau de la Béarde, de nombreuses habitations ont été englouties, les eaux ont éventré des routes provoquant l'isolement de plusieurs hameaux et villages.

Considérant la volonté du Département de l'Isère de créer un fonds d'aide d'urgence, pour soutenir les dépenses engagées par les collectivités locales sinistrées. Ce dispositif vise à collecter l'ensemble des aides financières des collectivités et autres donateurs et leur reversement aux collectivités et structures intercommunales touchées en fonction des travaux à engager.

En outre, il est indiqué au conseil municipal que des mesures d'accompagnement et des aides spécifiques à destinations des acteurs socio-professionnels de la vallée du Vénéon, sont également en cours de définition en partenariat avec les services de l'État, la DDETS, France Travail, la Région Auvergne Rhône Alpes et les autres acteurs économiques.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de participer concrètement aux opérations de reconstruction, dans un cadre organisé, planifié et coordonné en versant la somme de 3 000,00€ au fonds ouvert par le Département de l'Isère.

**Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré,**

- **AFFIRME** la volonté du conseil municipal du Cheylas d'être un acteur engagé dans la reconstruction de la vallée du Vénéon, de son dynamisme économique et touristique, de l'accompagnement de sa population ;
- **DECIDE** de participer activement au fonds d'aide d'urgence suite aux intempéries de juin 2024 dans la vallée du Vénéon ;
- **FIXE** le montant de l'engagement de la commune à 3 000,00€.

**Décision : Adoptée à l'unanimité**

